

DECLARATION D'IDENTITE ET DE COMPTE FINANCIER

Pour le remboursement de l'aide accordée au dossier n°

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

N° national : -

Domicile : N° : Boite :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Agissant : en mon nom personnel
 en tant que représentant légal de - préciser ci-dessous :

Nom Prénom

N° national : -

domicilié(e) à la même adresse ou domicilié(e) à l'adresse ci-dessous :

..... N° : Boite :

Code postal : Commune :

Demande que le Service PHARE verse les sommes qui seraient dues à la personne susmentionnée sur

le compte : BE - - -

BIC ou SWIFT :

- ouvert au nom de la personne bénéficiaire de l'intervention du Service PHARE
 ouvert au nom du représentant légal signataire (le nom du seul titulaire doit être indiqué si compte en commun)

Vous devez joindre une copie recto de votre carte bancaire ou un extrait de compte bancaire mentionnant le n° de compte et le nom du titulaire. Sans ces documents, nous ne pourrons pas vous rembourser.

Attention : n'oubliez pas de signer au verso.

Objet précis de la demande :

- Mise à jour données d'identité et/ou bancaires
 Autre (à préciser) :
-

Certifié sincère et véritable,

A, le

**Signature du déclarant,
(Signature de la personne handicapée ou de son représentant légal),**

 **IMPORTANT**

Si vous changez d'adresse, vous devez immédiatement prévenir le Service PHARE.

Si vous quittez la Région bruxelloise, le Service PHARE n'est plus compétent pour accorder une intervention. Notre intervention s'arrête à partir de la date de votre changement de région.

Vous pouvez alors vous adresser à l'organisme compétent en fonction du lieu de votre domicile.

Attention : pour obtenir le remboursement d'une intervention par le Service PHARE, les conditions d'admission (domicile en Région bruxelloise) doivent être réunies au moment de l'achat.

Tout défaut de communication du changement d'adresse peut entraîner le remboursement de la prestation qui vous est accordée.

Envoyez ce document au Service PHARE :

- Soit via l'adresse électronique suivante : preinstruction.phare@spfb.brussels
- Soit par courrier à l'adresse suivante : Service PHARE – Service des Prestations individuelles - Rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles
- Vous pouvez aussi le déposer à l'accueil de la COCOF sans rendez-vous : rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles – ouvert de 9 h à 16 h.